

Rapport de la réunion du Groupe de négociation de l'OMC
sur la facilitation du commerce des 19 et 20 septembre 2005

Ray McDonagh

Le Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation du commerce s'est réuni à Genève les 19 et 20 septembre 2005. Le Secrétariat de l'OMD, ainsi que les Secrétariats du FMI, de l'OCDE, de la CNUCED et de la Banque mondiale, avait été invité à assister à la réunion.

Plusieurs nouvelles propositions ont été présentées. La République dominicaine a proposé de créer un code de conduite pour les fonctionnaires des douanes (TN/TF/W/60) qui comprendrait un système de pénalités. Hong Kong, Chine, la CE et la Suède ont pris acte des travaux entrepris par l'OMD dans ce domaine et suggéré que l'OMC tire parti des instruments de l'OMD. Plusieurs membres de l'OMC sont convenus que les améliorations négociées au sujet des Articles VI, VIII et X pourraient perdre de leur utilité si la question de l'éthique n'était pas abordée dans l'ensemble des documents définitifs de l'OMC. Par ailleurs, certains membres ont mis en doute le fait qu'il soit approprié d'inclure des dispositions dans un accord contraignant.

Un document de Cuba (TN/TF/W/64) concernant le renforcement des principes de non-discrimination et du traitement de la nation la plus favorisée dans le contexte de l'amélioration et de la clarification de l'article V a reçu un accueil favorable.

Deux propositions (TN/TF/W/62 de Taipei Chine et 63 du Pakistan et de la Suisse) concernant la création d'un mécanisme de gestion à long terme des questions de facilitation du commerce ont été examinées. Les avis ont divergé quant au degré de planification détaillée qui serait nécessaire faute de clarté concernant le lien existant entre le renforcement des capacités et le traitement spécial et différencié.

La Thaïlande a présenté un document (TN/TF/W/61) pour faire partager l'expérience qu'elle a acquise dans la mise en place de plusieurs techniques douanières modernes. Les délégués ont pris acte des excellents progrès réalisés et des procédures modernes de gestion introduites par la Thaïlande.

Le Secrétariat de l'OMC a présenté une version révisée du recueil des propositions formulées à ce jour (TN/TF/W/43/Rev.2). Le Président a invité les membres à examiner le document en regard des 13 rubriques principales qui y figurent. Aucune d'entre elles n'a fait l'objet de désaccord majeur, mais plusieurs membres ont estimé que la portée de nombre des dispositions était trop large et qu'elles exigeaient donc trop d'efforts de mise en oeuvre. Certains pays en développement ont notamment partagé cet avis. La nature de la "consultation préalable" avec les entreprises et chaque membre doit fait l'objet d'un examen plus approfondi car plusieurs membres ont estimé que le texte actuel est trop compliqué à appliquer. En général, les suggestions de délais qui ont été formulées ont rencontré une certaine hésitation.

La question des références aux instruments des autres organisations a été examinée. Un membre a notamment suggéré que l'OMC applique une règle qui s'imposerait en matière de classement et l'obligation spécifique que les membres adhèrent à la Convention sur le SH.

L'Inde et les USA ont continué de travailler ensemble à un document révisé concernant

l'échange d'informations (TN/TF/W/57). Un membre a demandé que les liens avec les instruments existants de l'OMD soient abordés lors de toute révision.

Le style de présentation du document récapitulatif TN/TF/W/43 a fait l'objet d'un long échange de vues. Plusieurs variantes ont été proposées; un lien avec des articles précis, et pas par rubrique, une meilleure prise en compte des documents traitant des questions interdisciplinaires du renforcement des capacités et du traitement spécial et différencié et l'inclusion des nombreux documents concernant la clarification des questions soulevées lors des discussions.

Le renforcement des capacités a fait l'objet d'échanges de vues qui n'ont abouti à aucune conclusion. Certains membres ont estimé que tout accord quel qu'il soit doit être accepté pour pouvoir recevoir une assistance; d'autres sont d'avis que l'assistance doit être fournie d'abord pour qu'un membre puisse atteindre le niveau nécessaire avant la mise en oeuvre.

Le Président a conclu qu'il convient d'identifier les besoins et les priorités, que le renforcement des capacités sera lié aux engagements pris et que la planification doit donc commencer. Les membres ont été priés de compléter le questionnaire de l'OMC (TN/TF/W/59); aucun ne l'avait encore rempli). Le Secrétariat de l'OMC évaluera les besoins compte tenu des réponses reçues, pour autant qu'elles soient assez nombreuses. Les membres ont été invités à utiliser la nouvelle page Web de l'OMC sur l'AF/RC. La prochaine réunion a été confirmée pour le 5/6 octobre. Une réunion supplémentaire a été ajoutée le 8/9 novembre.